



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP **ASGP**
Association Suisse Association Svizzera
des Gardes-pêche dei Guardiapesca

Profil d'activité :

Le métier de garde-pêche en Suisse

Ce métier s'adresse aux grands amoureux de la nature portant un intérêt tout particulier aux poissons et à leurs espaces de vie.

Comment devenir garde-pêche ?

En Suisse, il n'existe pas d'apprentissage pour devenir garde-pêche.

Selon la loi fédérale sur la pêche, les cantons sont chargés d'assurer le contrôle de la pêche et l'éducation et la formation des organismes de surveillance.

Les gardes-pêche, exerçant ce métier comme activité principale, sont généralement employés par le canton.

Le nombre de gardes-pêche employés peut varier selon les cantons, notamment selon la taille du canton, le nombre et le type de cours d'eau ainsi que l'organisation de la pêche au sein du canton.

Selon les besoins, les postes de gardes-pêche sont annoncés publiquement par les cantons auxquels les candidats doivent présenter les conditions suivantes :

- Enseignement élémentaire, niveau d'enseignement secondaire
- Formation professionnelle
- Éventuellement d'autres conditions (selon le canton)

La formation et la formation continue auront lieu après la prise du poste par le candidat.

Le profil d'activité est le suivant :

- Autonomie
- Travail basé sur l'initiative, l'efficacité et la précision
- Flexibilité
- Techniques de négociation
- Compétences en gestion
- Sens naturel de l'autorité
- Confiance en soi
- Habileté manuelle (entretien du matériel)
- Bonnes connaissances linguistiques (orales et écrites)
- Grande résistance
- Sens de l'engagement
- Bonne santé



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP **ASGP**
Association Suisse Association Svizzera
des Gardes-pêche dei Guardiapesca

Responsabilités du garde-pêche

Mesures de protection

- Récoltes sur site
- Récoltes d'urgence (cas de force majeure, catastrophes)
- Mesures de protection des cours d'eau (qualité et quantité de l'eau, espaces de vie).

Participation à des études et projets scientifiques

Mesures de gestion

- Direction, travail en pisciculture, en écloserie
- Captures de reproducteurs
- Élevage, alimentation
- Mesures de stockage (empoisonnements)
- Contrôles d'inventaire
- Conseils et suivi des pêcheurs amateurs et professionnels
- Application des décrets et règlements et contrôle du matériel de pêche

Maintien et amélioration de l'espace de vie, prise de position, validation et suivi des projets lors des activités suivantes :

- Mesures techniques
- Utilisation de l'eau
- Réglementation des ressources en eau
- Travaux de nettoyage dans et sur l'eau
- Rejet d'eaux usées et d'eaux pluviales
- Sites d'enfouissement
- Extraction de gravier
- Projets de construction dans le domaine des eaux
- Améliorations

Responsabilités en tant qu'organisme de la police judiciaire

- Empoisonnement des poissons, pollution des eaux
- Application des lois régissant directement ou indirectement la pêche et la préservation des espaces de vie.

Coopération avec les associations, les fédérations, les clubs et les organisations

Travail de relations publiques